

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1864.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise la remise des droits d'entrée dus sur 69,000 kilogrammes de sulfate de soude formant la cargaison du bateau *la Force*.

(Voir les Nos 12 et 43 de la Chambre des Représentants, et le N° 32 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, BISCHOFFSHEIM, le Baron GRENIER, ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de Votre Commission des Finances un Projet de Loi présenté par les ordres du Roi à la Chambre des Représentants, le 16 décembre, par M. le Ministre des Finances, pour autoriser la remise des droits d'entrée dus sur 69,000 kilogrammes de sulfate de soude, formant la cargaison du bateau belge *la Force*, qui transportait cette matière vers la fabrique de MM. Jonet et C^e, à Charleroi, sous le régime de l'art. 40 de la loi du 4 mars 1846.

Le navire *la Force* a sombré en rade d'Anvers le 6 mars 1863, et son chargement a été complètement perdu.

En présence de ce fait, résultant d'un événement de force majeure, un devoir de stricte équité prescrivait la restitution des droits perçus sur les marchandises perdues ; la Chambre des Représentants a partagé cet avis, et, dans sa séance du 8 mars dernier, le Projet de Loi dont il s'agit a été admis à l'unanimité des membres présents.

C'est également à l'unanimité que votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui fait l'objet de ce Rapport.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.